

Invalidité : évaluation du dispositif tessinois de formations courtes

Le projet « Formazioni brevi strutturate » (formations courtes structurées, ci-après FC) mis en oeuvre par l'Office AI du canton du Tessin avec la collaboration des acteurs régionaux a fait l'objet d'une étude d'impact. Lancé en 2013, ce projet vise à rétablir, maintenir ou améliorer la capacité de gain des assurés AI atteints dans leur santé en leur offrant des formations professionnelles de courte durée destinées à valoriser leur expérience professionnelle et leur potentiel d'insertion sur le marché primaire du travail.

Les FC ont été créées dans le but d'élargir l'éventail des formations professionnelles pouvant être financées par l'AI au profit de bénéficiaires au niveau d'instruction généralement bas ou qui ne peuvent s'engager dans un processus de reconversion professionnelle (reclassement) plus long, du fait d'un manque de compétences scolaires, d'une inaptitude ou d'une motivation insuffisante, ainsi qu'en raison de la disproportion entre la durée de la formation et le résultat économique de celle-ci, en particulier au regard des perspectives de gain des participants. Les FC ne remplacent pas d'autres mesures ; elles ont été conçues pour étendre l'offre dont peuvent bénéficier des personnes d'âge moyen ou avancé, disposant d'une expérience professionnelle importante mais ayant un niveau de scolarité et de formation plutôt faible et qui, à cause d'un problème de santé le plus souvent de nature physique et en l'absence d'alternative, n'auraient sinon pas droit à d'autre mesure que l'aide au placement.

Les premiers résultats semblent prometteurs, même si le recul n'est pas encore suffisant.

Pour plus d'informations, voir notre rubrique [Travail >> Insertion >> Personnes atteintes dans leur santé](#)